

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : IDENTIFIER, PRÉVENIR ET AGIR EN TANT QUE RESPONSABLE LÉGAL·E



ORGANISATEUR(S) : LE COLLECTIF DES FESTIVALS

**THÈME : QUESTIONS DE SOCIÉTÉ (DISCRIMINATION, ENVIRONNEMENT,...), FORMATION SUR UN
DOMAINE SPÉCIFIQUE (MÉDICO-SOCIAL, SPORT,...)**

Initiation

Payant* Payant*

14h sur 2 jours 14h sur 2 jours

Présentielle Présentielle

* Formation payante : 700 € | Prise en charge possible par les OPCO | Gratuit pour les bénévoles des structures bretonnes.

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout membre d'une association

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La plupart des responsables légaux·les de structures de musiques actuelles sont amené·es à occuper la fonction d'employeur·se, à l'année ou pendant des évènements, à laquelle sont associées des obligations en matière de prévention des VSS. Ce module de formation, qui associe expertise sur les violences sexuelles et sur le cadre juridique, vous permettra d'appréhender ces obligations, de construire votre positionnement en tant que responsable légal·e et d'identifier les leviers d'action pour mettre en place une démarche de prévention au sein de votre structure.

Compétences visées

- Comprendre, identifier le sexism et les mécanismes des violences sexuelles, et leurs conséquences.
- Maîtriser le cadre légal des violences sexistes et sexuelles au travail.
- Maîtriser ses obligations en tant que responsable légal en matière de violences sexuelles et s'en saisir pour se positionner et agir dans sa structure.
- Recevoir la parole des victimes de violences, les orienter et les accompagner.

Programme

- Une approche statistique et sociologiques des VSS pour en comprendre les mécanismes, conséquences et déconstruire les idées reçues.
- Les stratégies des agresseurs et réactions des victimes, les conséquences sur le cadre de travail.
- Les différents systèmes juridiques qui encadrent les VSS (droit du travail, pénal et civil).
- La qualification juridique des VSS au travail (VSST).
- Les obligations en tant employeur·ses et/ou responsable légal·e d'une structure.
- Le régime de preuve en matière de VSST.
- L'accueil des victimes, le recueil d'informations et les stratégies à adopter en tant que responsable légal·e.
- La présomption d'innocence et la diffamation.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : IDENTIFIER, PRÉVENIR ET AGIR EN TANT QUE RESPONSABLE LÉGAL·E



DATE(S) DE LA FORMATION

19 novembre 2022

POUR S'INSCRIRE

 02 99 31 70 87

 contact@lecollectifdesfestivals.org

LIEU DE LA FORMATION

29200 Brest

STRUCTURE FORMATRICE

 Le Collectif des festivals

 [Voir la présentation de cette structure](#)